

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 16 décembre 2020 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 9 décembre 2020, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneec, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Sylvain Victorin-Savin a donné pouvoir à Anne Daniel

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard JAMBOU

## **1. PACTE DE GOUVERNANCE INTERCOMMUNAL : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Exposé :

Afin d'améliorer le fonctionnement des EPCI à fiscalité propre, la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, a institué la possibilité de réaliser un pacte de gouvernance visant à organiser les relations entre les communes et leur intercommunalité dans le but d'améliorer le dialogue entre les collectivités.

Conformément aux dispositions légales, le projet de pacte de gouvernance, approuvé par le Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2020, doit être présenté dans chaque Conseil municipal qui doit émettre un avis.

A l'issue de la consultation des Conseils municipaux, le Conseil communautaire pourra approuver définitivement le pacte de gouvernance.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de pacte de gouvernance tel que proposé en annexe.

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et de la tranquillité publique du 9 décembre 2020*

**Décision : Adopté à la majorité, 4 voix contre, 2 abstentions**

P.J. : Pacte de gouvernance



Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902332-20201216-1161220-DE

